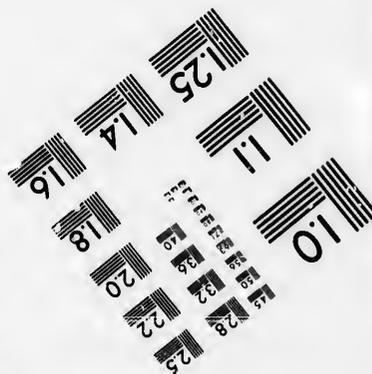
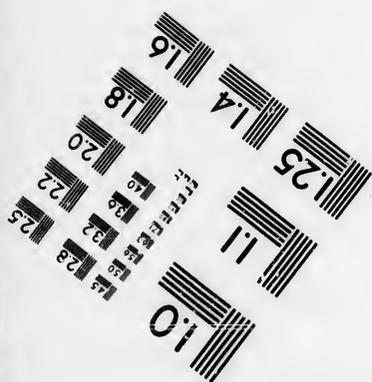
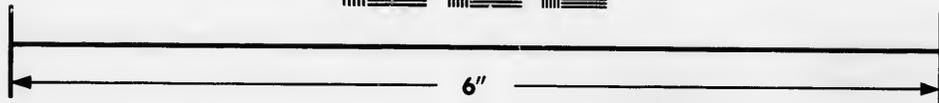
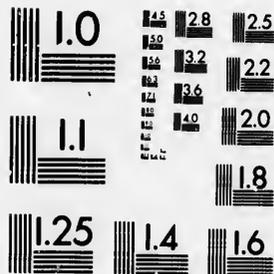


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La page du titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en
premier sur la fiche. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

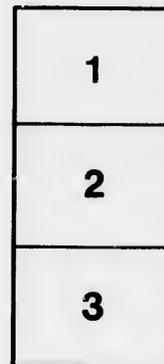
Bibliothèque nationale du Québec

The Images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

EN APPEL.

FRANCOIS ROY,
Appelant,

ET

ANDRE DUBORD,
Intimé.

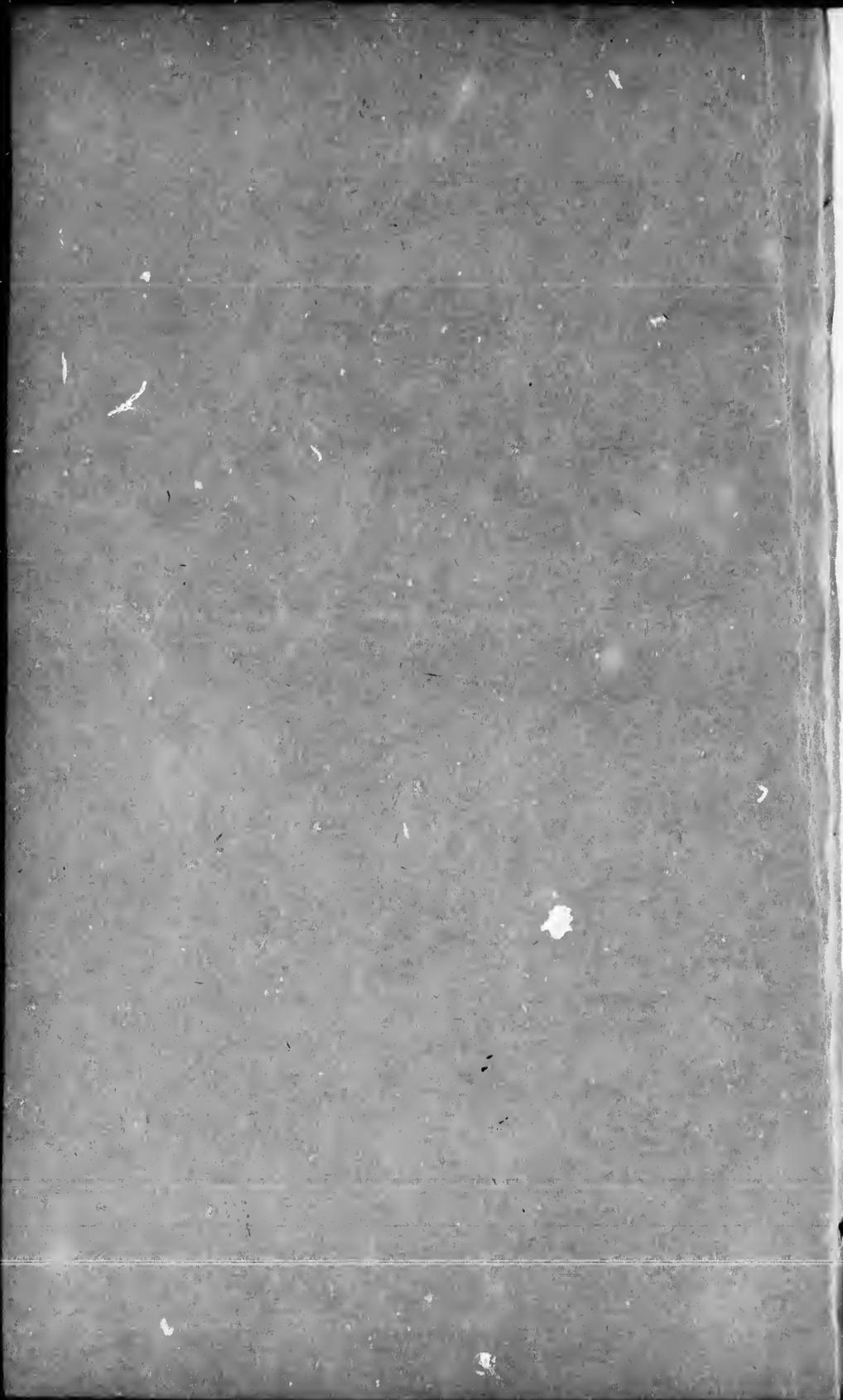
CAS DE L'INTIME.

PLAMONDON,
Procureur de l'Intimé.

EN APPEL.

FRANCOIS ROY,

Appellant,



FRANCOIS ROY,

(Défendeur en Cour Inférieur,)

Appellant,

ET

ANDRE' DUBORD,

(Demandeur en Cour Inférieure.)

Intimé.

CAS DE L'INTIME'.

L'ACTION sur laquelle le Jugement, dont est Appel, est une action générale, *indebitatus assumpsit*,

La Déclaration contient six chefs ;

1er. Pour marchandises vendues et livrées.

2^d. Pour la valeur de diverses marchandises vendues et livrées.

3me. Pour ouvrage et matériaux fournis au Défendeur.

4me. Pour argent prêté et avancé.

5me. Pour argent reçu par le Défendeur pour le Demandeur.

6me. Pour un compte réglé entre eux.

A. cette Déclaration le Défendeur, sans demander le compte des particularités de cette demande, s'est contenté de filer une défense au fonds en fait générale *non assumpsit*.

Le Demandeur ayant répliqué généralement a fait la preuve suivante :

Guillaume Proulx, anbergiste à St. Thomas, après serment prêté dépose et dit :—Je ne suis point intéressé dans la présente, je connois les parties, je connois J. Bte. Gaudreau et J. Bte. Blais, deux témoins ici présents. Le 20 Décembre 1816, j'ai livré à ces deux hommes trois cent douze poignées de morues vertes, pour remettre au défendeur Frs. Roy à St. Gervais, de différens prix, depuis 6d. jusqu'à 5s. et revenant à 1s. 3d. une dans l'autre suivant ma conscience. Le 5 Mars 1817, j'ai livré à J. Bte. Blais deux cent poignées et demie de pareille morue verte et de même prix, pour porter encore au défendeur. Le même jour j'ai livré à Alexis Gaumont deux cent seize autres poignées de morue, de la même qualité et valeur, pour porter aussi au défendeur, et l'extract que je file a été pour me rafraichir la mémoire, tiré du rouillard du demandeur où j'en avois fait l'entrée moi-même. Le défendeur m'a dit, en Avril 1817, que l'argent de cette morue seroit prêt chez Mr. P. Langlois, marchand à Québec, quand le demandeur iroit en ville. Ces livraisons ont été faites de la part du demandeur.

Transquestionné.—Cette morue étoit à vendre par le défendeur pour le compte de Mr. Dubord ; l'argent que le défendeur disoit devoir être prêt chez Mr. Langlois étoit le produit de cette morue et dont il disoit avoir déposé deux louis.

Jean Bte. Gaudreau, engagé au Cap St. Ignace, après serment prêté dépose et dit :—Je ne suis point intéressé dans cette cause ; j'ai eu une charge de morue

147936

MS
LC
58
m^o40 B

morue verte que m'a donnée Guilme. Proulx, il y a environ un an, pour porter à Frs. Roy à St. Gervais, que je lui ai livrée, excepté une poignée et demie ; j'étois en compagnie avec J. Bte. Blais, qui en avoit aussi reçu une charge de G. Proulx dans le même tems que moi ; je n'en ai pas dit le prix au défendeur, lui-même m'a dit en l'examinant, en voilà une qui vaut bien 2s. 6d, une autre 1s. 8d. une autre 3s. et 4s. et différents prix. Ces morues, l'une portant l'autre, valoit bien 1s. 3d.

Transquestionné.—J'étois porteur d'une lettre du demandeur au défendeur, que je lui ai lue et par laquelle le demandeur enjoignoit au défendeur de vendre la dite morue en conscience.

Jean Bte. Blais, habitant de St. Thomas, après le serment dûment prêté, dépose et dit :—Je ne suis point intéressé dans cette cause, j'ai porté deux charges de morues au défendeur, que m'avoit livrées G. Proulx, la première en Décembre 1816, et la deuxième dans le mois de Mars suivant. L'Eté j'ai rencontré le défendeur vers Beaumont, qui m'a dit de dire au demandeur que quand il voudroit l'argent de sa morue, d'aller chez Pierre Langlois à Québec où il étoit prêt.

Alexis Gaumont, charpentier à St. Thomas, après serment prêté, dépose et dit :—Je ne suis pas intéressé dans cette cause, le 5 Mars 1817, j'ai reçu de G. Proulx, commis du demandeur une charge de morues vertes que j'ai portée à St. Gervais et livrée à la femme du défendeur absent alors et ce en entier.

Les parties ayant été entendues, la Cour de Sa Majesté pour le District de Québec, par son Jugement du 9 Février dernier, a condamné le défendeur à payer au demandeur la somme de £45 11 10 $\frac{1}{2}$, avec intérêt, à compter du 18 Septembre 1817, et les dépens.

De ce Jugement le défendeur en appelle devant cette Cour et se plaint qu'il est injuste et contraire à la loi.

1^o Parce que la Déclaration est irrégulière et insuffisante en loi.

2^o Parce que les allégués de la déclaration sont faux et mal fondés.

3^o Parce que l'action auroit dû être en reddition de compte.

4^o Parce que le défendeur a été privé du droit de mettre et de porter en compte les pertes, dépense, salaires &c.

5^o Parce que le défendeur ne pouvoit pas avoir justice même par le moyen d'une demande incidente.

Les réponses sont générales.

QUEBEC, 24 Juillet, 1818.

Procureur de l'Intimé.

ur porter
t demie ;
harge de
éfendeur,
une autre
t l'autre,

éfendeur,
de vendre

nt prêté,
eux char-
e en Dé-
ncontré le
voudroit
t prêt.

dépose et
çu de G.
rtée à St.
r.

istrict de
éfendeur à
er du 18

aint qu'il

dés.

porter en

par le

mé.

